



Bail emphytéotique

Par tarad83

je viens d'acheter une maison avec un bail emphytéotique sur 600 m2 de jardin ..je veux le mettre à mon nom .le notaire m'a conseillé de le faire directement avec la mairie..Or le maire, quand je l'ai rencontré ,m'a fait part de son désir de récupérer cette parcelle ..Depuis il ne répond pas à mes demandes de rdv..A t'il un recours légal pour casser mon bail qui doit durer encore 35 ans ? merci de votre réponse..